Compte-rendu de la formation riposte sur les retraites avec Marc Ferracci et Loïc

Signor au siège du parti Renaissance, vendredi 3 février 2023.

Critique des oppositions : la réforme ne serait pas nécessaire.

La part des dépenses des retraites en France approche les 14% du PIB et devrait rester stable sur les périodes 2021-2027 (= 13,8% en 2021 à 13,9%) et 2032-2070, et pourrait même légèrement diminuer sur cette dernière.

S'agissant des déficits, il serait possible de dégager autrement des recettes supplémentaires pour équilibrer le système, notamment en taxant les plus fortunés.

Réponse à apporter => il s'agit de préserver notre système par répartition. <u>CAR</u>

Parler des dépenses sans se préoccuper des recettes n'a pas de sens, cela reviendrait à perdre la vision globale du sujet. Sur la base des prévisions du COR, les pensions des retraités baisseront jusqu'à 25% dans la prochaine décennie, en raison du déséquilibre démographique (3 cotisants pour 1 retraité dans les années 70, contre 1,7 pour 1 actuellement) qui limitera les recettes.

Si l'on cherche d'autres sources de financement comme le budget de l'Etat, on change la nature même de notre système de retraites où les cotisations équilibrent les pensions. C'est l'héritage de 1945 et du Conseil National de la Résistance.

Ambroise Croizat disait : "Faire appel au budget du contribuable serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement matérielles, ce que nous refusons."

Reporter l'âge légal pour ceux qui le peuvent est le levier le plus efficace et puissant pour y arriver.

<u>N-B</u>: le budget de l'Etat est déjà utilisé pour équilibrer les caisses des régimes spéciaux, ce qui fausse l'analyse se basant sur les excédents dégagés en 2021 et probablement le cas en 2022.

Cette réforme s'inscrit dans un cadre plus global qui est le projet porté par le Président de la République depuis 2017 : créer collectivement plus de richesses pour être pleinement souverain et qui s'accompagne d'une réflexion sur le rapport des nouvelles générations au travail avec le compte épargne temps universel, la semaine de 4 jours. Avant l'été, un projet de loi sur l'emploi devrait être présenté à cet effet.

Critique des oppositions : des alternatives pourraient être trouvées au report de l'âge légal de départ à la retraite.

Les déficits évoqués, 12,4 milliards d'euros en 2027, 13,5 en 2030, 21,2 en 2035, peuvent être résorbés par des recettes supplémentaires *via* un meilleur partage des gains de productivité, en modulant les cotisations patronales et salariales ou encore en mettant à contribution les retraités qui ont un meilleur niveau de vie que les actifs, de l'ordre de 1,6% en 2022. A cet égard, il s'agit d'une dynamique différenciante par rapport à nos voisins européens.

Réponse à apporter => les alternatives sont des impasses.

CAR

- Si l'on finançait cette réforme en décidant de baisser les pensions des retraités, cela équivaudrait à 720 euros par retraité et par an.
- Si l'on finançait cette réforme en décidant d'augmenter les cotisations salariales, cela représenterait 450 euros par salarié et par an.
- Concernant une possible **augmentation des cotisations patronales**, cela finirait par **se répercuter sur les salaires** : c'est l'**incidence fiscale**. En définitive, une hausse des cotisations patronales détruirait des milliers d'emplois, alors que depuis 2017, 1,5 million d'emplois ont été créés, soit 3 fois plus que sous le quinquennat de François Hollande.

XCritique des oppositions : la réforme répartirait inéquitablement les efforts.

Les critères de pénibilité mis en avant dans ce texte sont contrebalancés par la suppression de 4 d'entre eux, lors de la réforme du compte pénibilité en 2018, en raison des complexités liées à leur évaluation.

Avec la réforme, les individus ayant commencé à travailler à 20 ans devront travailler 44 ans, alors que ce chiffre sera de 43 pour tous les autres.

Réponse à apporter => c'est une réforme d'efforts mais qui ne ressemble pas aux précédentes avec l'équilibre et les aménagements qu'elle permet.

CAR

- Là où la réforme Woerth de 2010 prévoyait 35 milliards d'euros d'économies en rythme de croisière pour I milliard et demi dévolues aux mesures d'accompagnement / de compensation, la réforme présentée par la Première ministre Elisabeth Borne prévoit 18 milliards d'euros d'économies supplémentaires d'ici à 2030 dont près d'un tiers (5 milliards) seront consacrées aux mesures d'accompagnement et de compensation :
- Pour les carrières longues permettant de partir 2, 4 ou 6 ans avant l'âge légal, selon la profession et l'âge de début.
- Pour ceux ayant commencé 20 ans, les oppositions dénoncent un angle mort car ils devraient travailler une année de plus que les autres. Or, ces inégalités ne sont pas le fait de ce texte, elles existent déjà avec le système actuel : 180 000 personnes partent chaque année à la retraite, soit près d'un néo-retraité sur quatre, avec plus que de trimestres que le cotisation requise.

<u>N-B</u>: La Première ministre a annoncé que ceux ayant cotisé 4 à 5 trimestres avant 21 ans (contre 20 aujourd'hui) pourront partir à la retraite à 63 ans, s'ils ont cotisé pendant 43 ans.

Cette mesure pourra concerner jusqu'à 30 000 personnes par an.

- Sur les critères de pénibilité, le texte définit et porte 3 axes cohérents : prévention (ex : suivi médical dont une visite à 45 ans pour les métiers exposés, une autre à 60-61 ans avec la possibilité de partir de manière anticipée à 62 ans à taux plein), reconversion (fixation de congés dédiés et la création d'un fonds d'1 milliard d'euros pour être accompagné, formé et changer de métier) et réparation (partir de manière anticipée).
- Les 4 critères supprimés en 2018 (risques chimiques, port de charge lourde, vibration mécanique et position difficile) étaient inapplicables (combien de temps pour le port de charge lourde et pour quelle charge ?). La réforme reprend en compte ces critères de manière beaucoup plus efficace, en laissant aux branches professionnelles le soin de définir les métiers pénibles.
- Le texte prévoit également une pension minimale à hauteur de 85% net du SMIC, soit 1200 euros brut par mois pour quelqu'un ayant eu une carrière complète au SMIC. 1200 euros brut et non du net car cela dépend des taux de CSG, modulo les revenus du foyer. A noter que la fixation de cette pension minimale sur le SMIC qui augmente avec les prix est plus favorable que si l'on décidait arbitrairement d'une somme sans mécanisme d'indexation.

En l'état, les femmes ayant eu des enfants seraient pénalisées car les 8 trimestres accordés par enfant, pris en compte dans la durée de cotisation, ne le seraient pas dans l'âge de départ. Ils sont en quelque sorte effacés par l'allongement de l'âge de départ.

Réponse à apporter => les inégalités sont préexistantes au texte qui porte des avancées concrètes pour les femmes.

CAR

Les femmes sont pénalisées par le système actuel. Elles ont plus souvent des carrières hachées, ce qui explique qu'I femme sur 5 doit aujourd'hui travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein. En moyenne, elles partent avec des pensions 30% inférieures à celles des hommes.

Avec cette réforme, elles partiront en moyenne plus tôt qu'avec le système actuel, avec un niveau de pension plus élevé puisqu'I femme sur 3 bénéficiera de la pension minimale de I 200 euros brut par mois. En sus, les trimestres en congé parental seront enfin pris en compte pour les retraites minimales et pour le dispositif carrière longue : 3 000 femmes partiront ainsi à la retraite avant l'âge légal chaque année.

Critique des oppositions : le report de l'âge légal de départ à la retraite ne permettrait pas de dégager autant de recettes que prévu, le taux d'emploi des seniors étant toujours faible en France.

La France possède un taux d'emploi des 55 - 64 ans assez faible en valeur absolue : seulement 56% d'entre eux occupaient un travail en 2021, contre près de 72% en Allemagne et 63,4% au Portugal. Le rapport entre le taux d'emploi des 55 - 64 ans et celui des 25 - 54 est également faible (66% en France, contre près de 90% pour les pays scandinaves)

Réponse à apporter => le report de l'âge légal de départ à la retraite a un effet positif sur le taux d'emploi des seniors.

<u>CAR</u>

Depuis la réforme Woerth, le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 41% en 2010 à 56% en 2021, en raison de la modification de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.

Dans beaucoup d'entreprises, lorsque les employeurs discutent avec les salariés de rupture conventionnelle, la variable de l'âge légal est importante, ce qui crée des effets de seuils. Le report de 62 à 64 ans permet d'agir efficacement et rapidement sur le taux d'emploi des seniors.

Toutes les entreprises de plus de 50 salariés devront publier un index visant à préciser la part de seniors que chaque entreprise emploie, les modalités exactes seront fixées par décret après concertation. Il permettra de flécher plus rapidement les seniors vers les entreprises davantage susceptibles de les recruter. En cas de non-respect de la publicité de cet index, des sanctions financières sont prévues, à hauteur de 1,5% de la masse salariale de l'entreprise concernée.

Le dispositif cumul emploi-retraite qui bénéficie actuellement à près de 500 000 personnes doit également accompagner le report de l'âge légal avec sa généralisation à la fonction publique et professions libérales et la création de nouveaux droits, depuis le ler janvier 2023. A condition qu'ils aient atteint leur retraite à taux plein, les publics concernés peuvent désormais liquider leur pension une première fois, reprendre une activité et ainsi cotiser de nouveau. Dès que cette activité professionnelle sera achevée, les droits seront liquidés et un nouveau calcul de la pension sera effectué.

Critique des oppositions : la réforme serait imposée par l'Union européenne

Les institutions européennes au premier rang desquelles la Commission seraient à l'origine de cette réforme qui conditionnerait l'obtention des crédits du plan de relance européen.

Réponse à apporter => c'est une fake news.

CAR

Le Plan de relance est financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union européenne. Rien dans les critères d'obtention ne nous impose de mener cette réforme, elle est en revanche mentionnée dans les documents afférents par la Commission européenne en guise de recommandations, en invitant la France à réformer le système de retraites.

Critique des oppositions : le report de l'âge de départ à la retraite nuirait à l'emploi des jeunes.

Si les seniors travaillent davantage et plus longtemps, cela sera de nature à baisser le nombre d'emplois disponibles pour les jeunes.

Réponse à apporter => il n'y pas de lien mécanique entre le taux d'emploi des séniors et celui des jeunes.

<u>CAR</u>

Le marché du travail n'est pas un jeu à somme nulle, et encore moins un ensemble figé où une catégorie capterait une partie de la somme totale de travail disponible au détriment d'une autre. *A contrario*, on constate une **corrélation positive entre taux d'emploi des jeunes et taux d'emploi des seniors au sein des pays de l'OCDE**. Ex : la France a eu un taux d'emploi en hausse pour les 15-24 ans entre 2011 et 2021 (29,3% à 32,3%) mais également pour les 55-64 ans (41,5% à 56%).

Critique des oppositions : les dispositions de l'article 47-1 de la Constitution ne seraient pas opportunes pour examiner ce texte.

La réforme des retraites est un sujet de société majeur pour les français qui nécessite du temps et un cadre propice à la libre expression des inquiétudes. Le fait d'examiner ce texte *via* un PLFRSS restreint considérablement le droit d'amendement et le temps du débat parlementaire.

Réponse à apporter => les postures des oppositions, loin de créer les conditions d'un débat de fond, l'obstruent.

CAR

- Au moment de la réforme Woerth de 2010, on comptait environ 600 amendements contre 800 avec la réforme Touraine en 2013 et environ 20 000 avec cette réforme, ce qui nécessiterait 4 mois de débat parlementaire. Le but des oppositions, c'est l'obstruction.
- Les projections de vote illustrent le double-jeu d'une partie des oppositions, au premier rang desquelles Les Républicains qui défendaient le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans au cours de l'élection présidentielle de 2022.